



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 avril 2021

Conseillers en exercice : 27

Date de la convocation : 8 avril 2021

D-2021-12

Certifié exécutoire compte tenu :

- de la transmission en Préfecture le :
- et de l'affichage en Mairie le :

Le quatorze avril deux-mille vingt et un à vingt heures trente

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELMAUROU s'est réuni à la salle des fêtes, sous la présidence de :

Madame Dominique BACLE - 1^{ère} adjointe au maire de CASTELMAUROU

Etaient Présents :

ESQUERRE Diane, BACLE Dominique, FERNANDEZ Michel, ERISAY Michèle, TESSON Michael, NOVAU Marie, CASABONNE Pascal, HUMEAU Dominique, GUERCI Gérard, GARCIA Maryse, GRILLET Véronique, BENMANSOUR Mourad, PEYRILLE Sylvie, PIGET Véronique, MOUY François-Xavier, PEYRIERES Sébastien, ESQUERRE Christel, DUCOUSSO Coralie, DAVEZAC-CANTO Lucien, SUDRIE Danièle, CHENE Fabien, GARRAUD Christelle.

Retards :

Absents : CROUZET Manon

Pouvoirs :

CISSOU Jean-Marc à CASABONNE Pascal
SOULIER Luc à DUCOUSSO Coralie
FESSIN Nicolas à HUMEAU Dominique
LAFUNGULA Joséphine à SUDRIE Danièle

Coralie DUCOUSSO est élue secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Madame Dominique BACLE

Le Conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Madame Dominique BACLE, 1ère adjointe au Maire.

Conformément à l'article L1612-12 du Code général des collectivités territoriales, le compte administratif présenté par Madame la Maire, Diane ESQUERRE, doit être soumis au vote du Conseil municipal.

Ce compte administratif fait apparaître d'une part les crédits votés pour l'exercice 2020 dans le budget primitif et les décisions modificatives d'autre part, les montants exécutés, les montants restant à réaliser, les rattachements des charges et des produits et le résultat de clôture.

Le compte administratif, présenté en annexe, reprend toutes les opérations budgétaires réalisées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020. De façon synthétique, il s'établit comme suit :

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	2 640 323,04	G	2 955 453,86
	Section d'investissement	B	618 659,42	H	848 952,04
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	250 000,00 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	17 299,71 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	3 276 282,17	= G+H+I+J	4 054 405,90
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	541 724,41	L	1 674 854,15
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	541 724,41	= K+L	1 674 854,15
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	2 640 323,04	= G+I+K	3 205 453,86
	Section d'investissement	= B+D+F	1 177 683,54	= H+J+L	2 523 806,19
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	3 818 006,58	= G+H+I+J+K+L	5 729 260,05

Les excédents et résultat de l'exercice y compris les restes à réaliser sont établis de la façon suivante :

- Excédent de fonctionnement : 565 130.82 €
- Excédent d'investissement : 1 346 122.65 €
- Résultat de clôture de l'exercice : 1 911 253.47 €

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1612-12, L2121-14 et L2121-31 ;

Vu la délibération D-2020-15 du 2 mars 2020 approuvant le budget primitif 2020 ;

Vu le compte de gestion de l'exercice 2020 dressé par le comptable public ;

Considérant que Madame Diane ESQUERRE, Maire, s'est retirée pour le vote du compte administratif.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

Article 1 : APPROUVE le compte administratif du budget principal 2020.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour : 25 Contre : 0

Fait et délibéré les jours et mois susdits.

**La première adjointe,
Dominique BACLE**

